phase administrative		DEPARTEMENT DU LOT
T	avant-projet	*COMMUNE DE*
T	projet arrêté	**ST CIRQ -LAPOPIE**
T	document soumis à enquête publique	
T	document approuvé	
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G - Urbaniste S.F.U. 11 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax05 55 39 79 31

REGLEMENT

DOCUMENTS GRAPHIQUES

pièce n°	P.L.U
4b2	
échelle : 1/5000	***PLAN LOCAL D'URBANISME***
Décembre 2011	

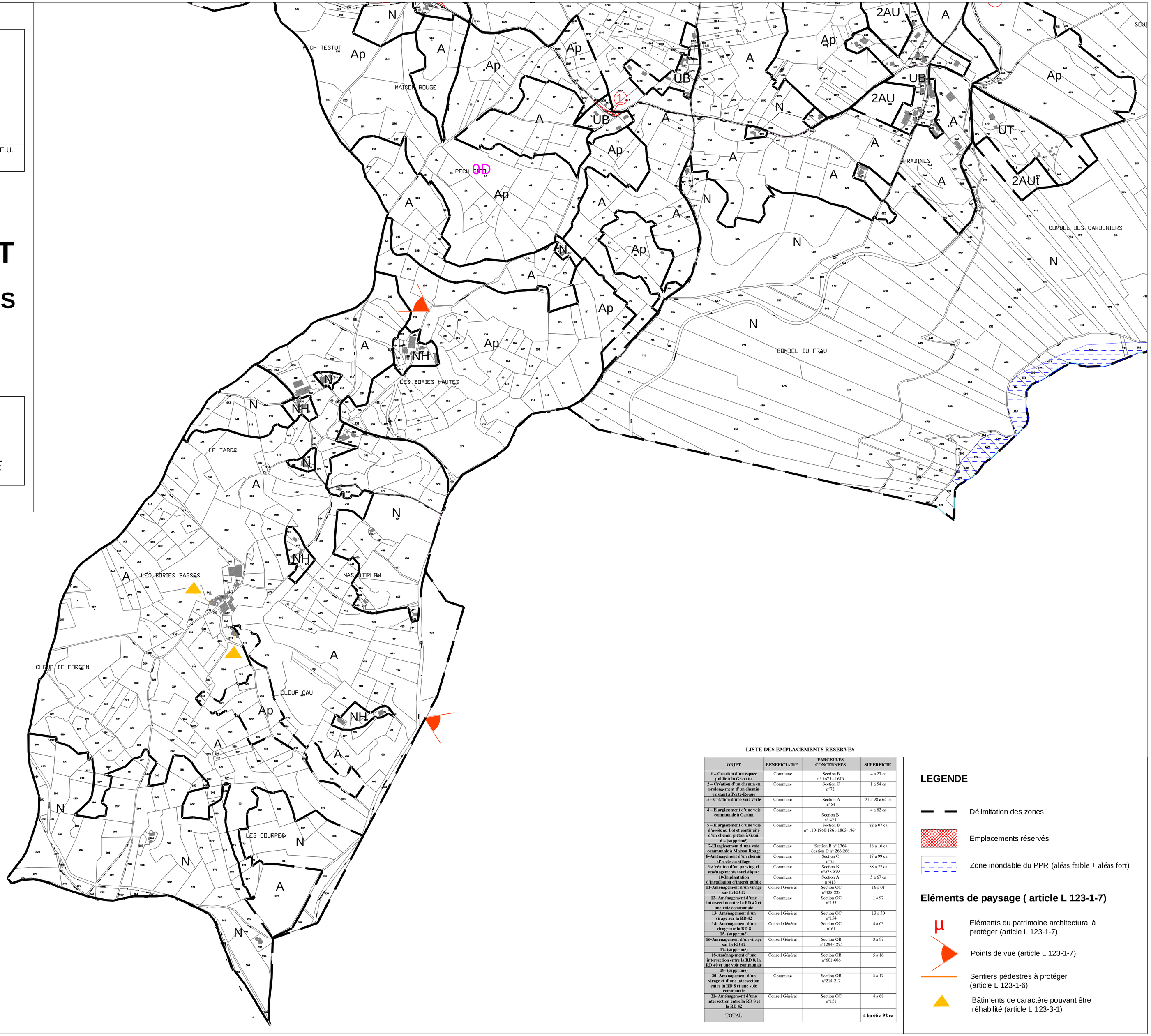

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

OBJET	BENEFICIAIRE	PARCELLES CONCERNEES	SUPERFICIE
1 – Création d'un espace public à la Gravette	Commune	Section B n° 1675 - 1676	4 a 27 ca
2 – Création d'un chemin en prolongement d'un chemin existant à Porte-Roque	Commune	Section C n°72	1 a 54 ca
3 – Création d'une voie verte	Commune	Section A n° 54	2 ha 98 a 64 ca
4 – Elargissement d'une voie communale à Castan	Commune	Section B n° 425	4 a 82 ca
5 – Elargissement d'une voie d'accès au Lot et continuité d'un chemin piéton à Ganil	Commune	Section B n° 110-1860-1861-1863-1864	22 a 07 ca
6 – (supprimé)			
7-Elargissement d'une voie communale à Maison Rouge	Commune	Section B n° 1764 Section D n° 266-268	18 a 16 ca
8-Aménagement d'un chemin d'accès au village	Commune	Section C n°75	17 a 99 ca
9-Création d'un parking et aménagements touristiques	Commune	Section B n° 578-579	38 a 77 ca
10-Implantation d'installation d'intérêt public	Commune	Section A n°413	5 a 67 ca
11-Aménagement d'un virage sur la RD 42	Conseil Général	Section OC n°423-823	16 a 01
12- Aménagement d'une intersection entre la RD 42 et une voie communale	Commune	Section OC n°155	1 a 97
13- Aménagement d'un virage sur la RD 42	Conseil Général	Section OC n°154	13 a 50
14- Aménagement d'un virage sur la RD 8	Conseil Général	Section OC n°61	4 a 63
15- (supprimé)			
16-Aménagement d'un virage sur la RD 42	Conseil Général	Section OB n°1294-1295	3 a 87
17- (supprimé)			
18-Aménagement d'une intersection entre la RD 8, la RD 40 et une voie communale	Conseil Général	Section OB n°601-606	5 a 16
19- (supprimé)			
20- Aménagement d'un virage et d'une intersection entre la RD 8 et une voie communale	Commune	Section OB n°214-217	5 a 17
21- Aménagement d'une intersection entre la RD 8 et la RD 42	Conseil Général	Section OC n°131	4 a 68
TOTAL			**4 ha 66 a 92 ca**

LEGENDE

Délimitation des zones

Emplacements réservés

Zone inondable du PPR (aléas faible + aléas fort)

Eléments de paysage (article L 123-1-7)

µ Eléments du patrimoine architectural à protéger (article L 123-1-7)

Points de vue (article L 123-1-7)

Sentiers pédestres à protéger (article L 123-1-6)

Bâtiments de caractère pouvant être réhabilité (article L 123-3-1)